

Conférence de presse

5 août 2024

Pour une transition énergétique qui ne sacrifie pas la biodiversité et la démocratie

La transition énergétique et le recours aux énergies renouvelables sont au cœur de l'agenda politique depuis plusieurs années. La population suisse a encore rappelé, le 9 juin dernier, qu'elle en faisait une priorité. Encore faut-il s'assurer que le remède ne soit pas pire que le mal. En France et en Allemagne, les droits des citoyennes et citoyens ont été réduits pour permettre une implantation plus rapide et plus vaste des infrastructures de production d'énergie renouvelable. Il en va de même en Suisse, où le parlement s'affaire en ce moment à une nouvelle révision de la loi sur l'énergie destinée à éliminer les communes du processus de décision.

Face à cette tendance, deux comités d'initiative soutenus par Paysage Libre Suisse ont lancé deux initiatives populaires fédérales. La première veut garantir que la démocratie ne soit pas sacrifiée sur l'autel de la transition énergétique, et la deuxième veut préserver les forêts contre le déboisement imposé par la construction d'éoliennes.

Initiative pour la protection des forêts

Nombre d'éoliennes sont projetées au milieu de la forêt ou directement en bordure de celle-ci. Or, pour chaque éolienne installée, il faut défricher l'équivalent d'un terrain de football, sans parler des routes d'accès. Ce sont des milliers d'hectares de forêts et d'espaces naturels qui risquent d'être purement et simplement sacrifiés. La biodiversité est mal en point dans notre pays, la Confédération n'a de cesse de nous le rappeler. Démanteler la protection de la forêt, c'est aggraver la situation.

L'initiative lancée n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient planifiées et réalisées ailleurs que dans les forêts et les pâturages boisés et qu'une distance de 150 mètres soit garantie entre une forêt et une éolienne.

Pour une région comme l'Arc jurassien, cette initiative est importante : elle préserve ce qui participe de l'identité de notre région. Mais ce n'est pas que dans les pâturages boisés jurassiens que la population est attachée à son cadre de vie. Partout, la forêt est synonyme de détente, sport en plein air et loisirs.

Initiative pour la protection des communes

Le Parlement cherche à l'heure actuelle à limiter autant que possible le droit de s'opposer localement à la construction d'éoliennes. Un projet parlementaire vise à supprimer l'échelon communal, qui est celui où la population peut s'exprimer et prendre son destin en mains. Grâce à la

garantie constitutionnelle proposée par l'initiative, les législations fédérales et cantonales devront prévoir à l'avenir des votations locales sur des projets éoliens.

L'initiative n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient soumises à un vote populaire contraignant, dans les communes concernées et dans les communes voisines fortement impactées.

La prise en compte des communes voisines fortement impactées est essentielle : on rencontre trop souvent la situation où une commune accepte un projet très peu visible depuis son territoire, et qui entraîne de graves conséquences sur les localités voisines. Les exemples ne manquent pas : Tramelan a dit oui au projet sur son territoire, mais c'est la commune jurassienne des Genevez qui subit les conséquences du futur parc éolien sans avoir voix au chapitre. Il en va de même où nous nous trouvons aujourd'hui : le projet de la Haute-Borne impacte essentiellement des communes comme Mettembert, qui ne peuvent pas se prononcer.

Les deux initiatives populaires fédérales n'ont rien d'extrémiste : elles veulent tout simplement garantir et concrétiser deux promesses qui ont été largement diffusées lors de la campagne de la votation du 9 juin sur la loi sur l'approvisionnement en électricité : le développement des énergies renouvelables ne se fait pas sur le dos de la nature et de la démocratie. Le Conseiller fédéral Albert Rösti en personne l'a maintes fois répété.

Contact: Michel Fior, président, info@pl-bejune.ch, 079 898 11 55